

# UN CONTRAT-CITOYEN pour tous à 18 ans!

▶ Chaque personne domiciliée en Belgique sera convoquée à le signer en échange d'une attestation

▶ C'est un projet qui devrait faire couler beaucoup d'encre. Et pourtant, il se veut avant tout "rassembleur", assure le chef de groupe MR à la Chambre, Denis Ducarme, auteur de cette proposition de résolution cosignée par le président du MR, Olivier Chastel.

Déposée ce mardi, la proposition vise la mise en place d'un contrat-citoyen pour toutes les personnes domiciliées sur le territoire.

**BELGE OU ÉTRANGER**, chacun devra signer cette charte dès l'âge de 18 ans. Une fois majeures, toutes les personnes inscrites en Belgique seront convoquées par leur administration communale afin d'approuver ce contrat. Une fois celui-ci signé, une attestation sera alors délivrée prouvant ainsi cet engagement.

*"Ce contrat-citoyen reprendra les valeurs universelles et les libertés fondamentales qui constituent le socle commun de toute société démocratique. Ce socle de valeurs communes est un référent in-*

*dispensable. Il doit être connu, compris et accepté par chacun d'entre nous et ce, dès l'entrée dans la majorité",* précise Denis Ducarme avant de parler d'un projet visant à *"rassembler les jeunes autour de valeurs communes"*.

Ce contrat-citoyen reprendra ainsi des valeurs telles que la liberté de conscience, l'égalité de l'homme et de la femme, la séparation des Églises et de l'État ou encore le droit au blasphème, la liberté de disposer de son corps, etc.

*"L'importance de la connaissance des valeurs est d'autant plus essentielle vu le contexte particulier que nous traversons",* précise Denis Ducarme dans sa proposition de résolution faisant ainsi référence à l'ampleur que prend la radicalisation de certains jeunes dans les écoles notamment. *"Demain, ce phénomène risque de toucher d'autres domaines comme l'entreprise privée ou encore la fonction publique",* poursuit le chef de groupe MR, estimant qu'il est dès lors fondamental de *"mobiliser toutes les personnes vivant en Belgique autour*

*d'un projet commun de société. Et pour ce faire, si nous voulons une société qui se veut forte, libre, unie et tolérante, nous devons partager et faire accepter les valeurs communes"*.

**MAIS QU'ARRIVERA-T-IL DONC** à celui qui refusera de signer ce contrat-citoyen?

Denis Ducarme ne prévoit aucune sanction dans sa proposition de résolution. Sauf que la signature de cette charte sera considérée commune à l'adhésion aux valeurs démocratiques du pays et qu'elle entraînera la délivrance d'une attestation officielle de l'administration communale prouvant ainsi cet engagement.

Attestation qui pourra, comme le précise Denis Ducarme, être demandée dans le cadre de la recherche d'un emploi.

On peut ainsi parfaitement imaginer voir, à l'avenir, un patron refuser un candidat, sur la base de cette absence d'attestation. Cette charte devrait en effet servir aussi aux entreprises à en savoir plus sur les valeurs partagées par leurs futures recrues.

**N. Ben.**

**Les  
employeurs  
pourront  
demander ce  
contrat aux  
entretiens**

## LA PHRASE

*"Ce socle de valeurs communes est un référent indispensable. Il doit être connu, compris et accepté par chacun d'entre nous et ce, dès l'entrée dans la majorité"*

**Denis Ducarme, chef de groupe MR à La Chambre**